



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2026-065**

**PUBLIÉ LE 3 MARS 2026**

# Sommaire

**ARS /**

R75-2026-02-23-00010 - 33 - Renouvellement - Chirurgie Esthétique (2 pages)

Page 3

ARS

R75-2026-02-23-00010

33 - Renouvellement - Chirurgie Esthétique



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Direction de l'offre de soins  
Pôle soins de ville et hospitaliers  
Département régulation de l'offre

---

**Renouvellements tacites d'autorisation  
d'exploiter des installations de CHIRURGIE ESTHÉTIQUE**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la Région Nouvelle-Aquitaine**

---

Conformément aux articles L.6322-1 à L.6322-3 du Code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application de l'article R. 6322-9 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après, la liste des renouvellements tacites d'autorisation d'exploiter les installations de chirurgie esthétique, intervenus au 23 février 2026 pour le département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 23 février 2026

Pour le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine, par délégation,

Anne-Laure NAVARRE

**RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION  
Intervenues au 23 février 2026**

~ ~ ~

➤ DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

1. L'autorisation de poursuivre l'exploitation des installations de chirurgie esthétique, sur le site du Groupe Hospitalier Pellegrin, Place Amélie Raba Léon, 33076 BORDEAUX, accordée au CHU de Bordeaux, est tacitement renouvelée.

**Ce renouvellement prend effet à compter du 4 août 2026** pour une durée de cinq ans.

FINESS EJ : 33 078 119 6

FINESS ET : 33 078 136 0

~ ~ ~